



Autorisation de conduite - Pont roulant

Débutant

Durée : 1 jour (7 h)

Déroulement d'une session :

- Théorie : 0,5 jour
- Pratique : variable en fonction de l'expérience des stagiaires

Article R.4323-55 et 4323-56 du Code du Travail

Recommandation R. 318 de la CNAMTS

Validité : 60 mois

PROGRAMME

1- Le pontier et la réglementation

- Définition du pontier
- Age
- Autorisation de conduite
- Equipements de protection individuelle
- Les qualités d'un pontier
- Les intoxications du pontier
- Les responsabilités du pontier

2- Les accidents du travail

- Définition
- Les statistiques
- Les causes fréquentes d'accidents

3- Les différents ponts roulants

- Les différents organes des ponts
- Les différentes charpentes
- Les différentes commandes
- Les dispositifs de sécurité
- Les caractéristiques des ponts
- Vérifications générales périodiques

4- Elingage

- La prise de poste
- Les différentes élingues
- La confection des élingues
- Les caractéristiques des élingues
- le coefficient de sécurité
- La vérification des élingues
- Le stockage des élingues
- Les autres accessoires de levage
- Les règles d'elingage

5- Règles de conduite en sécurité

- Le levage d'une charge
- Les règles de sécurité durant les déplacements des charges
- Les situations d'urgence
- La dépose de la charge et la fin de poste

6- Les gestes de commandement

- Les gestes de commandement de levage
- Les signaux sonores du pontier

Objectifs

Apporter les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation des ponts roulants.

Apprendre les règles d'elingage

Permettre à l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite.

Public concerné

Toute personne appelée à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle ce type d'équipement

Pédagogie et moyens

Vidéoprojecteur
Manuel de formation
Exercices pratiques avec le ou les ponts roulants de l'établissement

Pré-requis

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Être reconnu apte médicalement

Documents fournis

Manuel de formation
Ediser

